



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt-cinquième session**

**Rome, 12-16 novembre 2018**

**Rapport d'activité sur le Plan d'action de la FAO  
contre la résistance aux antimicrobiens**

### Résumé

Le présent document vise à répondre à une demande formulée par le Comité du Programme, à sa cent vingt-quatrième session, qui désirait être informé des activités en cours et de leurs liens avec le Cadre stratégique de la FAO, en particulier trois des cinq programmes stratégiques, et avec le Plan d'action de l'Organisation, qui comprend quatre domaines d'activité prioritaires.

### Indications que le Comité du Programme est invité à donner

Le Comité du Programme souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis concernant le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

**Juan Lubroth**

**Chef du Service de la santé animale**

**Coordonnateur FAO des questions relatives à la résistance aux antimicrobiens**

**Division de la production et de la santé animales (AGA)**

**Tél.: +39 06570-54184**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



PC 125

### *Historique*

1. Les participants à la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO (juin 2015) ont adopté la résolution [4/2015](#) relative à la résistance aux antimicrobiens, qui reconnaissait la menace de plus en plus grave que ce problème faisait peser sur la santé publique et sur la production alimentaire durable, ainsi que la nécessité de prendre des mesures efficaces faisant intervenir l'ensemble des autorités publiques et de la société. La résolution invite instamment «à renforcer la prise de conscience, l'engagement et la volonté politiques pour garantir la poursuite de l'accès aux médicaments antimicrobiens dans le cadre d'un usage prudent et responsable des antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture».
2. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 4/2015, la FAO a élaboré le [Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020](#) (le Plan d'action), qui traite quatre domaines prioritaires, à savoir: 1) mieux sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens et aux menaces connexes; 2) renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture; 3) renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture; et 4) promouvoir de bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu'une utilisation prudente des agents antimicrobiens.
3. Le Plan d'action de la FAO est conçu de manière à appuyer le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et souligne la nécessité d'adopter une approche «Un monde, une santé», avec la participation des responsables de la santé publique et des autorités vétérinaires, du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, des planificateurs financiers, des spécialistes de l'environnement et des consommateurs. L'objectif est d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux multisectoriels aux fins de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. La FAO travaille en liaison étroite avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), dans le cadre d'une collaboration tripartite, ainsi qu'avec d'autres partenaires (secteur privé, universités, société civile, institutions financières). Elle considère qu'une approche collaborative entre les différents secteurs, et entre les entités et les disciplines politiques et économiques, est essentielle pour lutter efficacement contre la résistance aux antimicrobiens. La FAO souhaiterait instaurer une plus grande complémentarité avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
4. L'adoption de la résolution 4/2015 et du Plan d'action a permis à la FAO d'intégrer des activités liées à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans ses programmes stratégiques et de jouer un rôle moteur dans ce domaine, en termes de gouvernance à l'échelle mondiale, de mise au point d'instruments et de formulation d'orientations nationales. Les initiatives relatives à la résistance aux antimicrobiens contribuent à plusieurs résultantes des programmes stratégiques (PS) de l'Organisation, principalement au titre du PS 4, mais aussi dans le cadre des PS 5 et 2<sup>1</sup>, tel que précisé ci-après.

### **I. Coopération et activités menées avec d'autres organisations**

5. La FAO travaille en liaison étroite avec l'OMS et l'OIE depuis plusieurs décennies dans le cadre d'une collaboration tripartite et une réunion exécutive, organisée chaque année, permet aux trois organisations d'examiner des questions d'intérêt commun, de définir des activités complémentaires et de parvenir à un consensus. En outre, la FAO héberge le Secrétariat du Codex Alimentarius, qui participe étroitement à d'importantes activités portant sur la résistance aux antimicrobiens. L'Organisation est aussi membre du Groupe interinstitutions de coordination sur la résistance aux antimicrobiens, qui a été créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en

---

<sup>1</sup> *Euvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (PS 4); Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (PS 5); Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables (PS 2).*

septembre 2016<sup>2</sup> et réunit les principaux organismes du système des Nations Unies, la Banque mondiale, l'OIE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que quelque 15 spécialistes représentant des agences gouvernementales, des médecins, des universités et des organisations de la société civile.

6. La FAO est en train d'établir sous sa forme définitive une procédure visant la reconnaissance de 11 centres de référence dans le domaine de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en complément d'autres secteurs spécialisés (sécurité sanitaire des aliments, épidémiologie vétérinaire, biosécurité aquacole, laboratoires de diagnostic ou technologies de l'information).

## II. Mobilisation de ressources: initiatives et activités en cours

7. La FAO mène actuellement un certain nombre d'activités à l'appui des mesures prises par les pays membres pour faire face au problème de la résistance aux antimicrobiens. Les activités suivantes sont soutenues par plusieurs partenaires financiers, notamment le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni:

- participation des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est aux efforts mondiaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens au moyen de l'approche «Un monde, une santé» (activité régionale menée dans certains pays d'Asie et d'Afrique subsaharienne);
- lutte contre la progression de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture (République d'Arménie, République du Bélarus, République du Kazakhstan, République kirghize, République du Tadjikistan);
- emploi des antimicrobiens dans le secteur de la production animale en Asie (région Asie et Pacifique);
- soutien au programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques: réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides, réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques et réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition<sup>3</sup> (activité de portée mondiale);
- appui à l'organisation d'une réunion de consultation de spécialistes consacrée à l'approche de gestion progressive de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens.

8. En outre, plusieurs gouvernements appuient la mise en œuvre du programme au moyen de détachements de personnel (Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et de cadres associés (Allemagne et Chine).

9. Des négociations sont en cours afin d'obtenir des fonds supplémentaires à l'appui des activités consacrées à la communication sur les risques, l'analyse des risques, la révision des lois et la biosécurité dans la production aquacole (auprès de la Norvège, de la Division de la production et de la santé animales et de la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture).

## III. Modalités d'exécution

10. La FAO a mis en place en interne un groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens, auquel participent 25 membres du personnel du cadre organique de l'Organisation (personnel du Programme ordinaire et personnel de projet), issus de domaines liés à la résistance aux antimicrobiens (dans l'ensemble des départements, programmes stratégiques et bureaux décentralisés). Des initiatives sont en cours en vue de renforcer le personnel d'appui technique de la FAO, en particulier au niveau des pays et dans les principaux domaines qui accusent des lacunes au Siège.

---

<sup>2</sup> [https://digitallibrary.un.org/record/842813/files/A\\_71\\_L-2-FR.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/842813/files/A_71_L-2-FR.pdf).

<sup>3</sup> Les sigles de ces réunions sont respectivement, en anglais: JMPR, JEMRA et JEMNU.

#### IV. Progrès accomplis par domaine prioritaire du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens

##### *Domaine prioritaire 1: Mieux sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens et aux menaces connexes*

11. La FAO prend des mesures afin de sensibiliser davantage au problème de la résistance aux antimicrobiens aux niveaux mondial et national, en aidant des mécanismes de gouvernance internationale à reconnaître que la question des conséquences de la résistance aux antimicrobiens doit devenir partie intégrante des politiques alimentaires et agricoles. Les principales activités menées dans ce domaine sont décrites ci-après (elles correspondent à diverses résultantes des programmes stratégiques 2, 4 et 5).

12. Une large coalition visant à mieux faire connaître la question de la résistance aux antimicrobiens et à promouvoir la lutte contre ce problème a été établie avec des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations partenaires, et au moyen d'activités de communication avec le secteur privé; elle comprend la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS, dans le cadre de campagnes mondiales visant à sensibiliser davantage à la résistance aux antimicrobiens et à encourager une utilisation responsable des agents antimicrobiens, et propose divers instruments de communication avec les parties prenantes:

- a) une campagne annuelle à l'occasion de la Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques, en novembre;
- b) un choix de [vidéos de la FAO sur le thème de la résistance aux antimicrobiens \(YouTube\)](#);
- c) le Colloque international sur la pollution des sols (mai 2018);
- d) un [ensemble d'outils FAO/OIE/OMS de communication par voie électronique \(Trello\)](#) (vidéos, publications, affiches destinées aux médias sociaux);
- e) une [plateforme interactive FAO/OIE/OMS](#) (test des connaissances sur l'utilisation responsable des antibiotiques et carte interactive des manifestations consacrées à la résistance aux antimicrobiens);
- f) une [infographie FAO/OIE/OMS sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'initiative «Un monde, une santé»](#);
- g) des listes de diffusion et des campagnes de communication sur la résistance aux antimicrobiens destinées aux médias sociaux, afin d'encourager la sensibilisation à ce problème à l'occasion d'événements importants comme la [Journée mondiale vétérinaire \(FAO\)](#);
- h) des vidéos d'études de cas récentes sur la recherche et la promotion de solutions: [La résistance aux antimicrobiens au Royaume-Uni: collaboration entre vétérinaires et agriculteurs](#); [La résistance aux antimicrobiens au Bangladesh: l'approche «Un monde, une santé»](#); [La résistance aux antimicrobiens au Kenya: relever le défi](#); et [Collaborer aux fins d'une utilisation responsable des antibiotiques](#).

##### *Domaine prioritaire 2: Renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture*

13. La FAO a soutenu l'élaboration et le partage de données, ainsi que des systèmes intégrés de surveillance et de contrôle aux niveaux local et mondial. Les principales activités menées dans ce domaine sont exposées ci-après (résultante 5.1.1).

- a) L'outil d'évaluation des laboratoires et du système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens ATLASS (Assessment Tool for Laboratories and AMR Surveillance System) a été mis au point pour aider les pays à évaluer leurs capacités de surveillance et de diagnostic

de laboratoire. Il est déjà utilisé dans 14 pays d'Asie et d'Afrique<sup>4</sup> et sa mise en place sera étendue à d'autres pays. La FAO [dispense des formations](#) qui permettent de constituer un groupe d'évaluateurs.

- b) L'Organisation appuie aussi l'élaboration de stratégies de surveillance aux niveaux national et régional, ainsi que la mise au point de directives sur les méthodes de surveillance.
- c) L'Organisation a recensé 11 instituts en voie d'être reconnus en tant que *centres de référence de la FAO*<sup>5</sup> dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens. Ces centres aideront l'Organisation et les pays à mettre en œuvre les activités décrites dans le Plan d'action. Des plans de travail entre la FAO et chaque institut sont en cours d'élaboration.
- d) Afin de mieux comprendre les effets de la résistance aux antimicrobiens sur l'environnement, la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et la Division des terres et des eaux et le Service de la santé animale de la FAO collaborent à la mise au point d'un ensemble d'instruments d'analyse isotopique donnant des indications sur la propagation et le devenir des antibiotiques dans les sols et les eaux.

***Domaine prioritaire 3: Renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture***

14. La FAO apporte son appui à la mise au point de normes et de cadres réglementaires internationaux relatifs à la résistance aux antimicrobiens, et à la production de données factuelles et de bases scientifiques au service de l'élaboration de normes de qualité et de politiques fondées sur des données factuelles. Les principales activités menées dans ce domaine sont exposées ci-après (résultantes 4.1.1, 4.1.2, 4.2.1 et 4.4.1).

- a) La Sous-Division droit et développement de la FAO a élaboré une méthode qui permet de réaliser des évaluations et de formuler des recommandations destinées à améliorer les cadres juridiques nationaux dans tous les domaines liés à la résistance aux antimicrobiens, y compris la législation vétérinaire, la sécurité sanitaire des aliments, l'environnement, l'eau et les déchets. La FAO et l'OIE collaborent au perfectionnement de cette méthode.
- b) [Un atelier régional](#) consacré à la législation, à l'utilisation des agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens a été organisé en mars 2018 à Bangkok. Il a permis de réunir des responsables de la réglementation et des experts de la région, ainsi que des représentants de l'OMS, de l'OIE et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). L'organisation d'ateliers analogues dans d'autres régions est prévu, à des fins d'harmonisation régionale des législations et dans le but d'étudier de quelle manière le cadre législatif est susceptible de contribuer à une meilleure gestion du problème de la résistance aux antimicrobiens.
- c) La FAO mène des recherches sur les cadres réglementaires relatifs à la résistance aux antimicrobiens, en tenant compte notamment de la législation applicable aux ressources en eau (y compris l'eau en tant qu'intrant dans les secteurs de l'agriculture et de l'aquaculture et la question de la contamination de l'eau). Les résultats de ces recherches servent de base à l'analyse comparative des cadres juridiques et aux projets de renforcement des capacités sur le terrain, en Afrique, en Asie et en Europe orientale.
- d) Les experts juridiques de la FAO s'emploient à recenser les législations et politiques nationales et interétatiques pertinentes dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et à actualiser en conséquence FAOLEX (Base de données sur les législations nationales et les accords internationaux ayant trait à l'alimentation, à l'agriculture et aux ressources naturelles renouvelables), pour faire en sorte que ces législations et politiques soient plus faciles à consulter et à analyser.

---

<sup>4</sup> Ghana, Kenya, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe en Afrique; Cambodge, Indonésie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam en Asie.

<sup>5</sup> Le processus de reconnaissance officielle est en cours.

***Domaine prioritaire 4: Promouvoir de bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu'une utilisation prudente des agents antimicrobiens***

15. La FAO s'attache à mettre au point des produits de connaissance qui débouchent sur l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques à l'appui de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens à partir d'une approche multidimensionnelle, en particulier au niveau national. Les principales activités menées dans ce domaine sont exposées ci-après (résultantes 2.4.1, 4.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1 et 5.4.2).

16. La FAO intervient dans des [pays africains et asiatiques](#) aux ressources limitées afin d'y faire évoluer les comportements, au moyen de projets pilotes qui encouragent les bonnes pratiques et une utilisation judicieuse des agents antimicrobiens.

17. La FAO mobilise diverses compétences techniques dans les domaines de la santé et des sciences sociales afin d'aider les équipes de pays à concevoir et à exécuter des projets pilotes visant à cartographier et à faire évoluer les pratiques des parties prenantes, en vue de s'attaquer à la résistance aux antimicrobiens et d'utiliser au mieux les agents antimicrobiens. Au Bangladesh, la FAO a par exemple aidé l'[Alliance bangladaise face à la résistance aux antimicrobiens](#) (Bangladesh Antimicrobial Resistance Response Alliance) à élaborer des directives relatives au traitement des maladies aviaires visant à encourager les utilisateurs à bien choisir les agents antimicrobiens et à bien les employer. L'Organisation y expérimente aussi une application mobile, ainsi qu'un programme de formation qui aide les vétérinaires et les médecins à améliorer leurs prescriptions. Des directives régionales relatives au traitement des volailles et des porcins sont par ailleurs en cours d'élaboration pour la région [Europe orientale](#) et Asie centrale.

18. La FAO met actuellement au point une approche progressive de gestion de la résistance aux antimicrobiens (Progressive Management Pathway), qui énonce les étapes à suivre et permet de déterminer quelles capacités doivent être renforcées au niveau national pour améliorer progressivement les mesures de surveillance ciblée et les structures de gouvernance. Cette approche propose des pratiques optimales sectorielles et des moyens qui permettent de mieux sensibiliser aux menaces que fait peser la résistance aux antimicrobiens et de faire évoluer les comportements.

19. La FAO a mené à bien une consultation d'experts et la publication en ligne des rapports succincts y relatifs est imminente, sur les sujets suivants:

- utilisation des antimicrobiens, résistance à ces produits et conséquences dans l'horticulture;
- utilisation des biocides et résistance aux antimicrobiens dans la transformation des aliments;
- résidus d'agents antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens dans l'environnement.

20. La FAO met au point diverses directives et publications destinées aux secteurs de l'aquaculture et de la pêche, y compris des directives sur la gestion des poissons dans le secteur de l'aquaculture, l'inspection du poisson sur la base des risques et la gestion des déchets issus des installations de traitement du poisson. Une publication sur la gestion responsable des maladies bactériennes dans l'aquaculture (Responsible Management of Bacterial Diseases in Aquaculture) est aussi en cours d'élaboration, ainsi que des dépliants sur d'importantes espèces aquacoles (carpe, tilapia et crevettes).

21. La FAO a demandé que lui soient communiquées des orientations sur les bonnes pratiques adoptées dans différents secteurs. Plus de 350 documents ont été transmis et sont actuellement examinés afin d'en évaluer les données de base, à la suite de quoi ils seront regroupés et mis à la disposition de tous les pays membres.



## V. Secrétariats et conventions de la FAO

22. Commission du Codex Alimentarius – Le Codex a remis en place le Groupe spécial sur la résistance aux antimicrobiens, dont la première réunion s’est tenue en décembre 2017 et a été accueillie par la République de Corée. Le Groupe spécial analysera et révisera le Code d’usages visant à réduire au maximum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens. Il élaborera aussi de nouvelles directives à l’intention des pays sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens d’origine alimentaire. Du 11 au 15 juin 2018, une réunion d’experts a été organisée à la FAO sur le rôle joué par l’environnement de production alimentaire (notamment les cultures) dans la résistance aux antimicrobiens d’origine alimentaire, afin de donner des avis scientifiques au Groupe spécial sur la résistance aux antimicrobiens.

23. Partenariat mondial sur les sols – La résistance aux antimicrobiens est une nouvelle forme de pollution des sols et des eaux. À ce titre, elle a récemment été examinée lors du Colloque international sur la pollution du sol<sup>6</sup>, organisé à la FAO en mai 2018.

## VI. Initiatives FAO/OIE/OMS à l’appui des pays dans la lutte intersectorielle contre la résistance aux antimicrobiens

24. En mai 2018, un protocole d’accord tripartite a été signé par la FAO, l’OIE et l’OMS afin d’officialiser et de renforcer leur coopération dans les domaines d’activité liés à l’interface homme-animal-environnement, y compris la résistance aux antimicrobiens. À la suite de la signature du protocole d’accord, les trois organisations et le PNUE («Tripartite Plus») ont collaboré à la mise au point d’un plan de travail biennal concret à l’appui du Plan d’action contre la résistance aux antimicrobiens. L’exécution du Plan de travail 2019-2020 «Tripartite Plus» contre la résistance aux antimicrobiens aidera les pays à adopter l’approche «Un monde, une santé» en vue de traiter les points suivants:

- a) **sensibilisation et évolution des comportements:** un appui sera apporté aux activités de communication visant à traduire efficacement données, avis et stratégies en mesures contribuant à l’évolution des comportements;
- b) **surveillance et suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l’utilisation des antimicrobiens:** un appui technique sera apporté à la mise en place et au fonctionnement de systèmes de surveillance intégrés et le partage de données entre différents secteurs sera encouragé aux niveaux local, régional et mondial;
- c) **gestion et utilisation optimale:** l’efficacité des antimicrobiens sera préservée en favorisant les activités de recherche-développement;
- d) **mise en œuvre de plans d’action nationaux et de lois:** une coordination et une assistance efficaces seront proposées pour mieux comprendre les incidences économiques et les facteurs politiques, aux fins de la définition des mesures prioritaires et des options législatives et réglementaires nécessaires;
- e) **suivi et évaluation:** les parties prenantes clés seront en mesure d’évaluer si elles parviennent collectivement à faire évoluer la situation.

25. La FAO, l’OIE et l’OMS participent aussi activement au Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens qui est chargé, conformément à la résolution A/RES/71/3 de l’Assemblée générale des Nations Unies, de veiller à ce que des mesures durables et efficaces soient prises à l’échelle mondiale afin de s’attaquer au problème de la résistance aux antimicrobiens. Le Groupe de coordination interinstitutions présentera en mars-avril 2019 un rapport sur ses conclusions et recommandations au Secrétaire général, qui fera rapport à son tour à l’Assemblée générale, en septembre 2019.

---

<sup>6</sup> Le rapport final est disponible à l’adresse suivante: <http://enb.iisd.org/download/pdf/sd/enbplus206num6e.pdf> (en anglais).

26. La FAO, l'OIE et l'OMS mettent au point une approche de *suivi et évaluation* des progrès obtenus dans l'exécution du [Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens](#) et de l'impact de sa mise en œuvre.

27. Les pays bénéficient d'un soutien afin d'élaborer des *plans d'action nationaux* dans la perspective de l'approche «Un monde, une santé». Les trois organisations suivent les progrès des pays membres dans la mise en œuvre de leur plan national au moyen d'un [questionnaire](#) d'autoévaluation annuelle et d'une [base de données](#) mis au point par l'OMS.

28. Les trois organisations mettent aussi au point un cadre mondial de développement et de gestion pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens (Global Framework for Development and Stewardship to Combat AMR), qui donne des indications sur l'élaboration, le suivi, la distribution et l'utilisation satisfaisante de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions. Ce cadre est conçu de manière à protéger les médicaments existants et à faire en sorte qu'ils soient d'un coût abordable.

## VII. Prochaines étapes et manifestations à venir (2018-2019)

29. La FAO:

- continuera de participer activement aux mécanismes de coordination internationale consacrés à la résistance aux antimicrobiens, dont le Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens et les plans Tripartite et Tripartite Plus;
- élaborera des recommandations destinées au rapport du Groupe de coordination interinstitutions, ou contribuera à leur formulation, et examinera toutes les contributions au rapport du Groupe destiné au Secrétaire général;
- informera, régulièrement ou sur demande, les pays membres des avancées réalisées en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens;
- continuera d'aider le secrétariat du Groupe de coordination interinstitutions, basé à Genève en mettant un fonctionnaire à disposition;
- renforcera les efforts de mobilisation de ressources aux fins de l'appui apporté aux pays dans la mise en œuvre de leur plan d'action national et réunira les parties prenantes aux niveaux national et régional;
- renforcera les efforts de mobilisation de ressources en faveur des activités FAO/OIE/OMS/PNUE (Tripartite Plus), aux fins de l'exécution de leur travail commun en matière de gestion/gouvernance, surveillance intégrée, gestion des bases de données et information, communication, plans d'action nationaux et cadres législatifs, ainsi qu'une plateforme de suivi et de performance;
- conduira des activités visant à expérimenter les instruments FAO au niveau national (approche progressive de la gestion de la résistance aux antimicrobiens en faveur de l'aviculture, biosécurité dans l'aquaculture);
- donnera des conseils aux groupes spéciaux du Codex, selon les besoins;
- participera aux préparatifs de la Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques (novembre 2018 et 2019).

30. Manifestations récentes et à venir:

- 12-13 septembre – réunion consacrée au plan de travail tripartite FAO/OMS/OIE sur l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens, à l'appui du protocole d'accord (Rome);
- 17-18 septembre – gouvernance future de la résistance aux antimicrobiens (réunion d'un sous-groupe du Groupe de coordination interinstitutions, Stockholm);
- 28 septembre – vaste consultation des partenaires de la collaboration tripartite et des organisations de la société civile (organisée par ReAct);



- 
- 1<sup>er</sup>-2 octobre – consultation des membres de l’OMS sur le cadre mondial de développement et de gestion (prévue au siège de l’OMS, Genève);
  - 16-17 décembre – réunion du Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens (Siège de la FAO).